

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Renaude vaillancourt](#)

<https://www.cadre21.org/membres/eabe06a8d7ac6d7f03fb55bf>

Date d'obtention : 2024-10-22 16:15:17

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode clé en main et qu'il est impossible de se tromper si l'on suit bien le plan

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je n'ai jamais été confronté à des situations de sextos encore dans ma pratique mais je dirais que la méthode présentée dans cette formation va dans le même sens d'intervention que j'aurais utilisé.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De plus rassurer les élèves lorsqu'on leur parle des conséquences et répercussions qu'une telle situation peut avoir car ça pourrait les brimer et nuire au lien de confiance que l'on bâti avec la victime. Je pense qu'il est important de ne pas banaliser la chose et de clairement expliquer ce que tout cela implique. Dans ce sens, je crois que ma difficulté majeure serait de doser les 2 aspects mentionnés plus haut pour y trouver un équilibre.